

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 10/06/2022 sur www.xmarches.fr sous la référence 2022-trx-003

Cet avis a fait l'objet de plusieurs publications rectificatives : le 14/06/2022

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

j.pinos@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Aménagement de la RD55-Rue René Didierjean à CHARMES (88) - Lot 2 : Eclairage public

Objet de la délégation : Les travaux à réaliser dans le cadre de la présente consultation sont :

Lot 1 réfection de la voirie et la réalisation d'aménagements qualitatifs

Lot 2 renouvellement et l'enfouissement du réseau d'éclairage public

Lot 3 réalisation d'aménagements paysagers et la mise en place de mobilier urbain

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 34993000-4 - Éclairage public.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère qualité valeur mémoire technique - coefficient 60

Critère prix des prestations - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 05/08/2022

Montant final HT : 39 886 €

Opérateur économique attributaire :

INEO RESEAUX EST

9 Rue Bernard Palissy - BP91 - ZAD de Chanteheux - 54300 LUNEVILLE

France

Mail : etude.ire.ge@equans.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes

Place Henri Breton

88130 CHARMES